

Document de projet

Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de
l'Environnement
MATEE

Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUD

Programme de Microfinancements du
Fonds pour l'Environnement Mondial
PMF FEM

Renforcement du programme « Partenariat avec les Associations Actives
dans le Domaine de l'Environnement et du Développement Durable » du
MATEE.

Résumé du projet

Ce programme de partenariat entre le MATEE, le PMF FEM et le PNUD permettra de renforcer la gestion du programme « Partenariat avec les Associations Actives dans le Domaine de l'Environnement et du Développement durable » PAADEDD, d'améliorer la qualité des projets financés et de consolider son impact. Il permettra dans un même temps au PMF FEM de mettre en place sa stratégie de durabilité en diffusant à grande échelle les résultats des actions pilotes qu'il finance et en institutionnalisant les approches testées dans la stratégie de financement du Ministère. Les principales actions de ce programme consisteront à financer des projets pilotes conjoints, à consolider les procédures de gestion et la stratégie d'intervention du MATEE en matière d'appui à des projets communautaires environnementaux, à former des cadres du MATEE, et à développer des modules de formation pour les associations.

Table des matières

I ANALYSE DE LA SITUATION	3
II STRATEGIE	4
III CADRE LOGIQUE	6
IV ARRANGEMENTS DE GESTION	9
PLANIFICATION DES ACTIVITES ANNUELLES	9
MODALITES DE FINANCEMENT DES PROJETS	9
<i>Nombre de projets appuyés et périodes d'approbation</i>	9
<i>Axes de financement du PAADEDD</i>	9
<i>Modalités d'information des associations sur le programme de coopération et d'identification des idées de projet éligibles</i>	9
<i>Modalités de présentation et d'examen des projets à financer dans le cadre de ce partenariat</i>	9
<i>Modalités de formation des cadres des Inspections générales</i>	10
<i>Communication</i>	11
FINANCEMENT	11
MODALITES DE GESTION DES FONDS DU PAADEDD	11
IV SUIVI CONTROLE ET EVALUATION	12
SUIVI DU PROGRAMME.....	12
EVALUATION	12
CONTROLE.....	12
BUDGET	13
REPARTITION DES DEBOURSEMENTS PAR ANNEE	14
ANNEXE I : PRESENTATION DU PROGRAMME « PAADEDD » DU MATEE	15
ANNEXE II : LE PMF EN BREF	16
ANNEXE III : DESCRIPTION DU COMITE NATIONAL DE DIRECTION DU PMF FEM (CND)	21
ANNEXE IV : CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS DU PMF FEM	23

I Analyse de la situation

Le programme incitatif de partenariat avec les associations actives dans le domaine de l'environnement et du développement durable a été lancé en 2001 (voir description en annexe I) par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (MATEE). Sa mission est de renforcer le partenariat avec les acteurs associatifs dans la mise en œuvre des politiques nationales relatives à la protection de l'environnement et au développement durable.

Le PAADEDD accorde un appui financier à des associations ou à des communes pour la réalisation de projets dans le domaine de l'environnement. Les projets financés sont orientés autour de thématiques très variées, notamment :

- § Le développement de l'écotourisme ;
- § L'économie et la préservation des ressources en eau ;
- § La gestion des déchets ;
- § La création d'espaces verts ;
- § Le développement et la promotion des énergies renouvelables.

Le Programme de Micro-Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre des conventions sur les Changements Climatiques (CC), la Biodiversité (BD), les Polluants Organiques Persistants (POP), la Désertification (LCD) et les Eaux Internationales (EI) en renforçant les capacités des associations dans ces domaines et en appuyant techniquement et financièrement des projets (voir description du programme en annexe II). Le PMF FEM qui est présent dans 85 pays, a développé des stratégies, des procédures de fonctionnement et une expertise en terme de financement de projets communautaires dans ses domaines d'intervention.

Le PMF FEM est un programme qui inscrit son action dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux. Son intervention est conçue dans une perspective de complémentarité avec les programmes nationaux existants. En effet, sa stratégie consiste à financer des projets qui testent des technologies ou approches dans les créneaux où l'intervention doit être renforcée, en vue de les reproduire, de les développer et de les institutionnaliser au niveau national. Actuellement et après 6 années de travail au Maroc, le PMF FEM a développé un portefeuille d'expériences intéressantes ainsi que des programmes de formation dans les domaines de la biodiversité et des changements climatiques. Des stratégies d'intervention et des projets sont en cours de développement dans le domaine de la lutte contre la désertification, des Polluants Organiques Persistants et des Eaux Internationales.

L'analyse de la situation de ces deux partenaires fait ressortir les besoins suivants (voir détail de cet analyse en annexe :

- 1 Le besoin de renforcer la qualité des projets communautaires financés par le PAADEDD dans le domaine des conventions environnementales.
- 2 Le besoin de doter le MATEE d'une stratégie d'intervention en matière de financement de projets communautaires dans ces 5 domaines d'intervention et de préciser les approches de travail et les axes spécifiques de financement par rapport aux différentes problématiques.
- 3 Le besoin de doter le MATEE de procédures d'appui technique et de suivi évaluation des projets communautaires qu'il finance.
- 4 Le besoin pour le PMF FEM d'assurer sa durabilité et de consolider son impact en renforçant la diffusion des approches testées et en institutionnalisant sa stratégie d'intervention dans les programmes en cours.

De manière générale, la collaboration entre le MATEE et le PMF FEM contribuera à renforcer de façon significative l'action menée par les associations marocaines dans le domaine de l'environnement. Outre la mise en commun de fonds pour le financement de projets, les avantages que peut présenter la collaboration avec le PMF FEM se situent à de multiples niveaux :

Renforcement de la stratégie du MATEE en matière d'intervention auprès des ONGs et de son portefeuille de projets communautaire

- 1 Ce partenariat présente une opportunité pour le MATEE dans la mesure où il lui permet, de tirer partie de l'expertise du PMF FEM et des expériences réalisées dans le cadre des projets financés par ce programme, pour développer et raffiner son intervention auprès des ONGs et des groupes communautaires de base. La mise en commun de ces expériences et de cette expertise permettra au MATEE de diversifier et renforcer son portefeuille de projets ainsi que son approche d'intervention.

Durabilité et diffusion sur une large échelle des actions testées par le PMF FEM

- 2 Il permet au PMF FEM, d'assurer sa durabilité et d'élargir l'impact des actions pilotes qu'il teste sur tout le territoire marocain en institutionnalisant les approches testées à travers le programme du MATEE.

Synergies en terme de montage de projets

- 3 Le MATEE rencontre des difficultés lors du processus de planification des projets associatifs dues aux faibles capacités des associations et au nombre limité de personnes dont il dispose pour leur assurer un appui technique. Par ailleurs, il ne dispose pas d'un support financier ou d'un mécanisme budgétaire comme la bourse d'un maximum de 2000\$ offerte par le PMF FEM pour appuyer les ONG dans le montage de leurs projets. Cette allocation permet d'organiser des petits ateliers de concertation et/ou de mobiliser des expertises pointues pour la finalisation de la formulation des projets.

Synergies en matière d'actions de renforcement de capacité

- 4 La collaboration avec le MATEE permettra de dégager une synergie en termes de consolidation des activités de renforcement de capacités des associations, qui constitue un aspect transversal clé de tous les projets du PMF (organisation de formations, d'ateliers thématiques au niveau régional et national).
- 5 Le PMF FEM fera bénéficier le MATEE des documents de capitalisation de ses expériences et l'associera aux divers ateliers de formation et d'information organisés dans le cadre des projets.

II Stratégie

L'objectif global recherché à travers cette coopération d'une durée de 3 ans, janvier 2007 à décembre 2009, sera de contribuer à travers les projets appuyés par le programme PAADEDD du MATEE à la résolution des problèmes liés à la biodiversité, aux changements climatiques, à la désertification, aux POP et aux Eaux Internationales.

L'objectif spécifique sera de renforcer la gestion du PAADEDD ainsi que la qualité des projets communautaires qu'il finance.

La stratégie du projet concernera les cinq domaines d'intervention du PMF FEM : Biodiversité, Changements Climatiques, Gestion Durable des Sols, Eaux Internationales et Polluants Organiques Persistants. Elle consistera à :

- 1 Financer des projets en commun orientés vers le test d'approches pilotes novatrices qui fourniront les éléments nécessaires pour nourrir la réflexion sur les modalités de financement qui peuvent être établies par le PAADEDD autour de ces 5 axes.
- 2 Former les cadres du MATEE en charge directement ou indirectement du PAADEDD, au niveau central ou au niveau des délégations régionales, sur les procédures simplifiées de montage, suivi technique et évaluation de projets environnementaux communautaires. Cette formation se fera de deux manières aussi bien de façon théorique (organisation de formations spécifiques) que pratique (à travers la participation au montage et au suivi des projets qui seront financés).
- 3 Appuyer le MATEE dans la définition de sa stratégie d'intervention en matière de financement de projets environnementaux communautaires.
- 4 Renforcer la procédure de gestion du programme du MATEE.
- 5 Produire, à partir des modules de formation développés ou en cours de développement par le PMF FEM, des modules simplifiés de formation pour les ONGs dans les 5 domaines d'intervention.

Conformément à la stratégie du PMF au Maroc et aux objectifs d'intervention du PAADEDD/MATEE, cette stratégie permettra d'appuyer les associations marocaines, autour des principaux axes suivants :

- 1 Réalisation d'interventions participatives en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles dans une optique de conservation de la biodiversité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la dégradation des terres, d'élimination des polluants organiques persistants et de conservation des Eaux Internationales.
- 2 Evaluation participative de l'état de conservation des écosystèmes et identification participative d'actions prioritaires de gestion et de conservation des écosystèmes.
- 3 Développement d'activités génératrices de revenus.
- 4 Renforcement des connaissances des ONGs et GCs dans le domaine de la biodiversité, des changements climatiques, de la dégradation des terres et de l'élimination des polluants organiques persistants, conformément aux thématiques prioritaires du FEM.
- 5 Renforcement des capacités des acteurs locaux.

III Cadre logique

Objectifs de développement

Contribuer, à travers les projets appuyés par le PAADED, à la résolution des problèmes liés à la biodiversité, aux changements climatiques, à la désertification, aux POP et aux Eaux Internationales.

Indicateurs relatifs à l'objectif de développement (*) *les indicateurs ci-dessous sont fournis à titre indicatif. Ils seront précisés complétés lors de la formulation de la stratégie du PAADEDD dans le domaine des 5 conventions.*

Indicateurs de mesure de l'impact des projets financés par le PAADEDD dans le domaine des 5 conventions à la fin de la collaboration :

- *Biodiversité* : Au moins 100 espèces importantes conservées/ Au moins 15 écosystèmes protégés/réhabilités. Revenus des populations habitant dans les zones protégées augmentés de 20% par an.
- *Changements Climatiques* : Taux de réduction de 30% des GES produits dans les sites de projets financés dans le cadre de ce programme de coopération.
- *Gestion durable des sols* : Nombre d'hectares de sols conservés à préciser après la formulation de la stratégie du PMF FEM.
- *Polluants organiques persistants* : A préciser après la formulation de la stratégie du PMF FEM.
- *Eaux Internationales* : A préciser après la formulation de la stratégie du PMF FEM.

Situation de base :

Les chiffres reflétant la situation de base actuelle en matière d'atteinte de ces indicateurs dans les projets du PAADED/MATEE ne sont pas disponibles pour le moment.

Objectif spécifique :

L'objectif spécifique sera de renforcer la gestion du PAADEDD ainsi que la qualité des projets communautaires qu'il finance.

Indicateurs relatifs à l'objectif spécifique

- Participation à l'amélioration de la qualité des projets financés par le MATEE (en terme d'approches testées dans le cadre des projets, amélioration des documents de projets, amélioration de l'adhésion des communautés aux projets testés...).
- Stratégie d'intervention géographique et thématique du PAADEDD pour la mise en œuvre des 5 conventions élaborées.
- 80% des enseignements tirés des expériences du PMF FEM intégrés dans les stratégies et axes d'intervention du PAADED.
- Au moins 10 expériences réalisées dans le cadre des projets du PMF FEM reproduites/adaptées/améliorées dans le cadre des projets financés par le MATEE.

Situation de base :

Les données relatives à la qualité des projets financés par le PAADEDD dans le domaine des 5 conventions ne sont pas disponibles actuellement.

A l'heure actuelle le PAADEDD ne dispose pas d'une stratégie et d'une procédure détaillées en matière d'appui à la mise en œuvre de projets en lien avec les 5 conventions.

Les enseignements tirés des expériences du PMF FEM ne sont pas encore intégrés dans les stratégies d'intervention du PAADED.

Domaine stratégique d'appui : renforcement des capacités nationales dans la mise en œuvre intégrée des conventions internationales sur le développement durable.

Résultats escomptés	Activités	Indicateurs	Apport
<p>Résultat 1 Capacité technique des cadres du MATEE et de décideurs renforcées en matière d'identification, montage et gestion de projets communautaires environnementaux</p> <p>Les cadres MATEE participeront aux formations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cadres au niveau central, incluant la commission d'éligibilité du MATEE et les cadres de l'IRATE (Inspection Régionales de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) <p>Les décideurs qui seront rejoints par le programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités locales dans les zones des projets qui seront financés par ce programme de coopération. • Les groupements professionnels • Des acteurs économiques qui auront sponsorisés des actions pour les ONGs et plus particulièrement les cadres en charge de l'environnement dans ces entreprises. • Des universitaires. 	<p>La première année</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du PMF FEM, de ses axes d'intervention et des modalités d'appui aux associations. (la première année pour les cadres des Inspections régionales) <p>Chaque année</p> <p>? 1 Formation sur les nouveaux modes d'interventions communautaires dans les domaines de la biodiversité, des CC, de la Désertification, des POP, et des EI organisées pour les cadres des Inspections Régionales et des cadres de la Direction Centrale. (Formation de deux jours).</p> <p>? Transmission d'information par le PMF FEM aux Inspections Régionales sur les projets financés (fiche des projets financés, documents de capitalisation des projets...°)</p> <p>? Participation des cadres des Inspections régionales aux ateliers organisés dans chaque région par les associations, dans le cadre des projets financés par le PMF FEM.</p> <p>? Formation pratique des cadres du MATEE dans le cadre des activités de montage et de suivi des projets qui seront financés dans le cadre de ce programme de coopération.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation pratique des décideurs par des cadres du MATEE sur la base des modules de formation qui seront réalisés dans le cadre de ce programme de coopération. 	<p>Au moins 30 cadres des l'IRATE régionales formés sur les nouvelles modalités d'intervention communautaires dans les domaines de la biodiversité, des CC, des POP et de la Désertification.</p> <p>Au moins 5 agents de la Direction centrale formés.</p> <p>80% des connaissances techniques transmises dans le cadre des formations sont assimilées par les cadres.</p> <p>Au moins 100 décideurs formés</p>	<p>Pour mémoire : les formations sur la biodiversité, CC, Désertification, POP, EI seront financées dans le cadre d'un sous projet financé par le PMF FEM et qui sera élaboré dans le cadre de ce programme.</p> <p>Les autres activités seront réalisées dans le cadre des activités courantes du PMF FEM et du MATEE.</p>
<p>Résultat 2 : Au moins 30 projets conjoints financés et mis en œuvre.</p>	<p>? Organisation de missions de terrain et de réunions de travail avec les associations dont les idées de projet ont été retenues.</p> <p>? Approbation des projets par le CND.</p>	<p>Au moins 30 associations appuyées.</p>	<p>Fonds d'appui au financements des projets : 2 570 000 DH apport du MATEE.</p>

Résultats escomptés	Activités	Indicateurs	Apport
			Fonds d'appui pour le financement du projet du PMF FEM 6 000 000 DH
	<ul style="list-style-type: none"> ? Organisation de mission de suivi des projets par les Inspections régionales. ? Organisation de mission de suivi par le PMF FEM. ? Examen des rapports de suivi par le PMF FEM. 	<p>Au moins 30 missions organisées sur les trois ans.</p> <p>Tous les rapports remis par les associations vérifiés.</p>	Activités réalisées dans le cadre des activités courantes du PMF FEM et du PAADED
Résultat 3 : La stratégie et les procédures de gestion du PAADEDD sont établies.	Au début de la Deuxième année : <ul style="list-style-type: none"> • Désignation d'un comité de travail sur les procédures (PAADEDD/PMF FEM) • Validation/ ajustement et adoption par le MATEE de la stratégie du PMF FEM comme stratégie d'intervention du MATEE auprès des ONGs dans les 5 domaines focaux. • Organisation de réunions de travail sur les procédures du PAADED. • Intégration de ces orientations dans les guides de procédures et d'orientation du PAADED 	Les procédures et stratégie du MATEE établies dans les domaines des 5 conventions.	Activités réalisées dans le cadre des activités courantes du PMF FEM
Résultat 4 : 5 Modules de formation pour les associations établis dans les domaines des conventions sur les CC, BD, POP, LCD et EI.	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation et transfert au MATEE des modules déjà développés par le PMF FEM. • Développement de nouveaux modules dans les domaines des POPs, de la LCD, des CC, de la BD et des EI. 	5 modules réalisés.	Pour mémoire : l'adaptation et l'enrichissement des modules sera financée dans le cadre d'un sous projet financé par le PMF FEM et qui sera élaboré dans le cadre de ce programme.

IV Arrangements de gestion

Planification des activités annuelles

En début d'année, un programme de travail annuel conjoint sera établi pour préciser :

- les thèmes et les zones prioritaires d'intervention,
- les activités d'information et de formations qui seront réalisées,
- Les activités de suivi/évaluation à mener.

Modalités de financement des projets

Nombre de projets appuyés et périodes d'approbation

Un minimum de 30 projets sera appuyé dans le cadre de ce programme de coopération. Les projets seront financés sur les périodes suivantes :

- Janvier 2007 à décembre 2007
- Janvier 2008 à décembre 2008
- Janvier 2009 à décembre 2009

La période de juillet 2009 à décembre 2009 sera consacrée à la clôture des projets finalisés et à la définition des conditions de transfert des projets en cours. Cette période sera également consacrée à la définition des nouveaux axes de collaboration à mettre en place en vue de la reconduction éventuelle de ce projet.

Axes de financement du PAADEDD

Les projets qui obtiendront un appui financier dans le cadre de ce programme de coopération auront pour objectif de contribuer à la résolution des problématiques d'une ou de plusieurs des 5 conventions environnementales. Le cofinancement du PAADEDD pourra être orienté vers le financement des composantes des projets liés à ces 5 conventions et/ou vers le financement de composantes complémentaires définies comme prioritaires par le Ministère. Le PMF cofinancera les composantes des projets faisant partie des domaines d'intervention du FEM.

Modalités d'information des associations sur le programme de coopération et d'identification des idées de projet éligibles

Les activités d'information des ONGs sur ce programme de coopération seront réalisées par :

- Le MATEE dans le cadre des actions d'information sur son programme et par les Inspections régionales en complément à leurs activités d'information habituelles
- Le PMF FEM dans le cadre des activités d'information qu'il organise.

Les projets qui seront financés dans le cadre de cette convention seront identifiés parmi les projets soumis directement au PAADEDD à travers son appel d'offre annuel.

Modalités de présentation et d'examen des projets à financer dans le cadre de ce partenariat

Les demandes de financement qui seront soumises par les associations dans le cadre de ce programme de coopération, seront présentées et examinées, selon les procédures suivantes :

- Les projets qui obtiendront l'appui financier de ce programme de coopération seront sélectionnés parmi les projets soumis au financement du programme du MATEE à travers son appel d'offre annuel et qui n'auront pas obtenu l'appui financier du dit programme. Ces projets seront sélectionnés par le Comité National de Direction CND du Programme de Micro-Financements du FEM (voir description du CND en annexe III). Ils pourront également être sélectionnés parmi les

- projets soumis directement au PMF, après consultation du MATEE.
- Les demandes de projet initiales seront développées selon le format du document de projet du PMF FEM. Des subventions pour le développement de projet pourront être accordées par le PMF FEM pour finaliser la formulation du projet pour un montant allant jusqu'à 2000\$.
- Les documents de projets finaux seront examinés et approuvés par le CND.
- Un cadre du Ministère sera désigné pour faire partie du CND.
- La participation du représentant du MATEE au CND, se fera conformément aux termes de références du comité définis dans le cadre des directives de gestion du PMF FEM (voir termes de référence en annexe III).

Contractualisation des projets

Après formulation du document de projet et son approbation final par le CND, des conventions spécifiques seront signées respectivement par l'ONG avec le PMF FEM et avec le MATEE selon les modèles de contrat en vigueur (modèle de l'UNOPS et modèle du PAADED).

Pour éviter d'augmenter la charge de travail de l'ONG, les modèles de rapport qui seront remis par l'ONG seront produits selon un format unique, il est proposé à cet égard de retenir le format du PMF FEM.

Procédures de versement de fonds

Les montants alloués par le PAADEDD à chaque projet développé en partenariat avec le PMF FEM seront versés à l'association bénéficiaire, conformément aux procédures du contrat signé avec les ONGs. La décision de versement des tranches subséquentes sera prise après réception et validation des rapports narratifs et financiers remis par l'association.

Suivi des projets

Le PMF FEM examinera et réagira aux rapports remis par les associations tous les 4 mois.

Les missions de suivi des projets seront organisées comme suit :

- Les Inspections Régionales désigneront des cadres pour le suivi de chaque projet financé, depuis son démarrage jusqu'à sa finalisation.
- Les procédures de suivi du PMF FEM seront présentées aux Inspecteurs régionaux et un protocole conjoint de suivi sera élaboré pour chaque projet.
- Le suivi de proximité sera assuré par un cadre des Inspections régionales qui organisera des missions de terrain régulières afin de s'assurer de l'état d'avancement des activités et identifier les points forts, contraintes, axes problématiques et ajustements à mettre en place. Le PMF FEM participera à au moins deux de ces missions de suivi sur le terrain. La personne contacte de l'IRATE concernée par le projet accompagnera le représentant du PMF lors de ces missions.
- Les cadres des Inspections Régionales en charge du suivi produiront un bref rapport faisant état de la situation en terme d'avancement du projet/points forts/points faibles et suite à donner. Ce rapport devra être discuté avec la coordination du PMF FEM avant envoi par le PMF d'une réaction conjointe aux associations.

Pour une bonne coordination des actions, il est impératif que les recommandations sur les ajustements que devront mettre en œuvre les associations, suite aux missions de terrain soient discutées et validées par les Inspections régionales du MATEE et la coordination du PMF FEM avant d'être transmis à l'association.

Modalités de formation des cadres des Inspections générales

La formation des cadres des Inspections régionales du PAADEDD se fera de la façon suivante :

- Organisation de 5 formations sur toute la durée du projet pour les inspecteurs et cadres régionaux du MATEE et pour des cadres du niveau central. Un programme de formation sera spécifiquement réalisé pour former les cadres du MATEE en matière d'approche communautaires dans les domaines d'intervention retenus. *Note : Ces formations seront réalisées dans le cadre*

d'un projet spécifique qui sera financé dans le cadre de ce programme de coopération.

- Participation des cadres des Inspections régionales aux formations organisées dans le cadre des projets du PMF FEM.
- L'échange des connaissances, expériences et enseignements tirés des projets du PMF FEM et des projets du PAADEDD se fera, de façon pratique lors des échanges entre l'équipe du PMF FEM et les équipes de suivi du PAADEDD pendant le processus de suivi des projets.
- Des possibilités de développement, avec le MATEE, de programmes de formation et de sensibilisation complémentaires, pour des publics diversifiés, seront explorées.

Axes généraux de formation des cadres du MATEE

1. Introduction aux problèmes de biodiversité, CC, POP, désertification, EI.
2. Les stratégies nationales dans les cinq domaines d'intervention.
3. Les solutions modèles à mettre en place par les ONGs et les groupes communautaires dans ces 5 domaines d'intervention.
4. Les méthodes d'appui technique aux associations pour l'identification et l'appui au montage de projets dans le domaine de l'environnement.

Communication

Toutes les actions de communication et de médiatisation autour du programme de coopération entre le MATEE, le PMF FEM et le PNUD seront menées d'un commun accord. Les parties s'engagent par ailleurs à partager toutes les informations pertinentes ayant trait aux projets financés au profit des ONGs.

Financement

Le MATEE contribuera au Programme de Coopération par une allocation en coûts partagés de 3 000 000 Dh pour le financement complémentaire et la mise en œuvre des projets développés par le PMF /FEM au profit des ONGs et groupes communautaires de base. Le PNUD contribuera par un montant de 487 000 Dh.

Le programme de Micro-Financement contribuera par une allocation de 6 800 000 DH .

Le PAADEDD versera sa contribution en coûts partagés au PNUD selon le calendrier de paiement ci-dessous.

Calendrier de décaissement des fonds :

Date de décaissement des fonds	Montant en DH
Janvier 2007	1 000 000
Janvier 2008	1 000 000
Janvier 2009	1 000 000

Modalités de gestion des fonds du PAADEDD

En tant qu'agence d'exécution du présent programme, le MATEE sera responsable de la gestion financière de cette contribution, conformément aux règles et procédures financières du PNUD relatives à la modalité d'exécution nationale. Dès approbation des projets une demande de paiement direct sera envoyée au PNUD pour le paiement de la première tranche/avance de fonds. Les paiements subséquents seront effectués après réception et validation des rapports établis par les ONG concernés, et leur validation conjointe par le MATEE et le PMF FEM.

Une procédure similaire sera appliquée pour le déboursement des financements du PMF FEM auprès du PNUD.

IV Suivi contrôle et évaluation

Suivi du programme

Le MATEE nommera au sein de son organisme, un point focal responsable du suivi de ce programme de coopération. Ce responsable aura pour mission de :

- Participer à la formulation du plan de travail annuel.
- Tenir des réunions trimestrielles de suivi avec le CN.
- Assurer le suivi financier des fonds alloués par le MATEE, notamment la préparation des demandes de paiement directes qui seront soumises au PNUD pour le paiement des allocations attribuées aux ONGs.

Un cadre du MATEE sera nommé selon le mécanisme du PMF pour la participation au CND.

Les réunions trimestrielles seront tenues entre le responsable désigné par le MATEE et le coordonnateur national du PMF FEM pour effectuer le suivi des actions engagées et planifier les actions subséquentes. Un compte rendu des actions menées et des résultats de cette collaboration sera présenté au Comité National de Direction du PMF FEM lors de ces réunions périodiques de suivi.

Le projet conjoint recrutera un(e) assistant(e) pour le suivi de programme auprès du PMF FEM. Des stagiaires ponctuels appuieront également ce programme.

Evaluation

Deux évaluations participatives de ce programme de coopération, impliquant les deux parties, seront réalisées la première au début de la deuxième année de collaboration, la deuxième à la fin de la troisième année de collaboration.

Contrôle

Ce programme de coopération sera audité selon les procédures du PNUD.

Budget

Désignation de la dépense	Coût total	Contribution du MATEE	Contribution du PNUD	Contribution du PMF/FEM
Agent de suivi du programme en appui au PMF et stagiaires	612000	175000	437000	0
Subvention pour les projets MATEE	2570000	2570000		0
Contribution aux frais de gestion du PMF téléphone/loyer/entretien de l'équipement...	15000	15000		0
Frais de mission sur le terrain pour les cadres du MATEE	55000	55000		
Frais de mission sur le terrain personnel complémentaire en appui au PMF FEM	54000	24000	30000	0
Ordinateur/bureau et petit matériel	38143	18143	20000	0
Détail contribution PMF FEM				
Structure de gestion du PMF FEM	600000	0	0	600000
Subvention pour les projets du PMF	5700000	0	0	5700000
Subvention pour un projet PMF pour la formation des agents du MATEE et pour les modules de formation	300000			300000
Frais administratifs pris en charge par le PMF (missions./téléphone...)	200000	0	0	200000
Coût total en DH	10144143	2857143	487000	6800000
5% du PNUD		142857		
Coût total en DH	10144143	3000000	487000	6800000
Coût total en \$	1183681	350058	56826	793466

Taux du dollar en octobre 2006

Répartition des déboursements par année

PNUD		Total	2007	2008	2009
PNUD	Agent de suivi du programme en appui au PMF et stagiaires	459000	51000	204000	204000
PNUD	Frais de mission sur le terrain personnel complémentaire	30000		12000	18000
PNUD	Ordinateur/bureau et petit matériel	20000		10000	10000
	Total PNUD en DH	509000	51000	226000	232000
	Total PNUD en \$	59393	5951	26371	27071

MATEE		Total	2007	2008	2009
MATEE	Agent de suivi du programme en appui au PMF et stagiaires	175000	153000	22000	
MATEE	Subvention pour les projets MATEE	2570000	760000	870000	940000
MATEE	Contribution au frais de gestion du PMF téléphone/loyer/entretien de l'équipement...	20000		20000	
MATEE	Frais de mission sur le terrain pour les cadres du MATEE	55000	19000	18000	18000
MATEE	Frais de mission sur le terrain personnel complémentaire en appui au PMF	24000	18000	6000	
MATEE	Ordinateur/bureau et petit matériel	18143	18143		
	5% PNUD	137857	31857	64000	42000
	Total MATEE en DH	3000000	1000000	1000000	1000000
	Total MATEE en \$	350058	116686	116686	116686

PMF FEM		Total	2007	2008	2009
PMF FEM	Structure de gestion du PMF FEM	600000	200000	200000	200000
PMF FEM	Subvention pour les projets du PMF	5700000	1700000	2000000	2000000
PMF FEM	Subvention pour un projet PMF pour la formation des agents du MATEE et pour les modules de formation	300000			
PMF FEM	Frais administratifs pris en charge par le PMF (missions./téléphone...)	200000	70000	70000	60000
	Total PMF FEM en DH	6800000	1970000	2270000	2260000
	Total PMF FEM en \$	793466	229872	264877	263711

Annexe I : Présentation du programme « PAADEDD » du MATEE

Le programme de partenariat avec les associations actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable a été lancé en 2001 par le MATEE. Il vise le renforcement du partenariat avec les acteurs associatifs pour la mise en œuvre des politiques nationales dans le domaine de l'environnement. L'action du MATEE consiste en :

- § L'appui aux associations à réaliser dans un cadre partenarial des projets répondant aux spécificités locales et régionales ;
- § La connaissance du tissu associatif et le partage des approches et des enseignements tirés des projets réussis ;
- § L'instauration d'un mécanisme transparent qui assure l'égalité de chance des ONG pour l'accès aux subventions publiques.

Les projets retenus par le programme se répartissent sur l'ensemble du territoire du royaume et touchent aussi bien les grands centres que les petites localités. Ce sont essentiellement des projets qui ont un réel impact sur les conditions de vie des populations et la préservation de l'environnement. L'action du MATEE porte notamment sur :

- § Le développement de l'écotourisme ;
- § L'économie et la préservation des ressources en eau ;
- § La gestion des déchets ;
- § La création d'espaces verts ;
- § Le développement et la promotion des énergies renouvelables.

Le MATEE, dans le cadre du programme, participe à la matérialisation des projets qui lui sont proposés par les ONGs partenaires. Il apporte un appui technique pour aider celles-ci à monter leurs projets, à en évaluer le coût et à en programmer la réalisation.

En cinq années d'exercice, le programme a atteint le chiffre de 9,3 millions de Dhs alloué à 36 projets associatifs :

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de projets	2	8	9	8	9
Contribution du MATEE	800 000	2,5 millions	2 millions	2 millions	2 millions
Contribution des partenaires	500 000	3,6 millions	4,3 millions	2,3 millions	3,1 millions

(Coûts en Dhs)

Annexe II : Le PMF en bref

Présentation brève du PMF FEM

Etabli en 1992, année du sommet de la terre, le Programme de Micro financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) existe aujourd'hui dans 70 pays et a financé plus de 3000 projets. Il apporte un soutien financier et technique à des projets communautaires dont l'objectif est la conservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie de la population. Les domaines d'intervention du programme sont : la biodiversité, les changements climatiques, la désertification et les polluants organiques persistants et les Eaux Internationales.

L'appui financier du PMF FEMs'élève à un montant maximal de 50 000 \$US par projet. Cet appui est accordé exclusivement aux associations, coopératives ou associations professionnelles. Les critères les plus importants qui sont considérés lors de la sélection des projets sont la participation des communautés locales, l'impact sur l'amélioration des conditions de vie des communautés et l'impact sur l'environnement.

L'importance qu'accorde le programme aux communautés locales, repose sur la conviction de l'efficacité de la participation des populations locales dans la résolution des problèmes de l'environnement mondial, permettant aux communautés de s'approprier les projets et d'en tirer des avantages directs.

Dans chaque pays, la gestion courante du programme est assurée par une équipe de deux personnes. Cette équipe est appuyée dans son travail par un comité neutre composé par des représentants d'associations, des chercheurs et un représentant du gouvernement. Ce comité a pour mission d'établir la stratégie du programme et de sélectionner et d'apporter un appui technique aux projets.

Le PMF FEM au Maroc

Depuis 1998, date de sa création au Maroc, le PMF FEMa financé 47 projets, pour une enveloppe globale de plus de 1 million et demi de \$US. Il a réussi à mobiliser un financement complémentaire en espèce et en nature de plus de 3 millions de \$US. La majorité des projets financés par le PMF FEM, au Maroc sont des projets intégrés qui combinent des solutions visant la réduction des causes à l'origine des changements climatiques et la conservation de la biodiversité.

Les projets en lien avec la conservation de la biodiversité sont pour la plupart situés dans des Parcs Nationaux, des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique, et dans les deux réserves de biosphère marocaines. De nombreux ateliers de formation sur l'environnement ont également été organisés pour renforcer les capacités des associations marocaines.

Afin d'appuyer la mise en œuvre des projets, le programme s'est attaché à construire des partenariats diversifiés, notamment avec des organismes de formation et de recherche, des Ministères et Agences Gouvernementales des bailleurs de fonds et des Organisations Internationales. De fait, le partenariat est une des pierres angulaires du Programme. Il est présent dans les structures de gestion, au niveau des mécanismes de financement et dans les activités de base.

Points forts du PMF FEM

Les points forts du PMF FEM peuvent s'énumérer comme suit :

1. Ce programme ciblé doté d'une stratégie, inscrit l'action des ONGs dans le cadre des priorités nationales, en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles.

2. Le PMF adresse des problèmes mondiaux, nationaux et locaux, selon une approche décentralisée, transparente et participative.
3. Le programme dispose de stratégie d'action ciblée en matière d'intervention sectorielle
4. La structure décentralisée du PMF encourage aussi bien les pays que les communautés à s'approprier les projets, afin d'assurer leur durabilité.
5. Les modalités de gestion du programme sont basées sur une bonne gouvernance et une transparence. Le PMF est doté d'un Comité National de Direction (CND) au sein duquel siègent des représentants d'ONGs, des scientifiques nationaux experts dans les divers domaines d'intervention du PMF FEM et un représentant officiel du Gouvernement. En tant que partenaire du Programme, le MATEE sera appelé à siéger au sein du CND.
6. Le programme bénéficie de l'appui de scientifiques marocains et de cadres associatifs compétents.
7. Le programme, à travers son équipe, appuie de façon continue les associations dans le processus de montage et de mise en œuvre de leur projet. Cet appui garantit une haute qualité des projets réalisés.
8. Le PMF FEM est basé sur le développement de partenariats et la durabilité des actions engagées (au niveau du montage financier et de l'appropriation des actions par les communautés de base).
9. Le système de suivi-évaluation du PMF fournit aux partenaires des informations régulières sur l'état d'avancement et le statut de chaque projet. Le PMF considère le suivi-évaluation comme une activité participative et prospective, qui favorise le renforcement des capacités et l'apprentissage (production de rapports narratifs et financiers trimestriels par les associations, rapports d'évaluation, production de documents de capitalisation.)
10. Enfin, le PMF fait partie d'un réseau international, puisque le programme existe dans 85 pays, ce qui constitue une opportunité d'accès et de partage des connaissances et des expériences.

Modalités de sélection et d'examen des demandes par le PMF FEM

Phase I : Identification de l'idée du projet

- Elaboration d'un Concept de Projet comprenant au maximum quatre pages, en suivant le canevas établi à cet effet par le PMF FEM.
- Soumission du Concept de projet au Coordonnateur National en vue de clarifier et affiner l'idée du projet.
- Soumission du concept de projet au Comité National de Direction du Programme pour examen et approbation.
- Avis d'acceptation ou de refus du concept de projet soumis.

Phase II : Développement du projet

- Finalisation du processus de montage de projet (réalisation de consultations complémentaires avec la population et les acteurs concernés pour finaliser les activités du projet, définir la nature de leur contribution, préciser les modalités de suivi et de mise en œuvre du projet...).
- Formulation du document de projet conformément au format du PMF FEM.
- Soumission au Coordonnateur National pour examen.
- Révision de la proposition de projet en fonction des remarques du Coordonnateur National.

Note : Après approbation de l'idée de projet par le CND, un support financier d'un montant pouvant atteindre \$2000, peut-être demandé au PMF FEM pour appuyer le développement du projet.

Phase III : Approbation du projet

- Présentation orale du projet par l'organisation candidate devant le CND.

- Examen de la proposition et décision du CND : Approbation ; Approbation avec introduction de certains amendements ; désapprobation justifiée.
- Signature du contrat d'approbation du projet.

Phase IV : Exécution et suivi du projet

- L'exécution et le suivi se font conformément aux clauses du contrat qui lie l'organisation et le PMF FEM.
- Le premier versement de fonds se fera après signature de la convention. Les versements ultérieurs se font sur la base des rapports d'activités et de l'état d'avancement du projet.

Phase V : Evaluation du projet

- Des évaluations participatives sont réalisées tout au long de la mise en œuvre du projet pour évaluer le degré de correspondance observé entre les objectifs définis et les réalisations effectives.

Présentation des Secteurs d'intervention du PMF FEM(liste non exhaustive en cours de révision)

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réduction de la consommation de bois de feu pour la cuisson domestique

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

Diagnostic des besoins et des solutions à mettre en place, dans le cadre de ce diagnostic, il s'agit de faire ressortir les informations suivantes :

- § Le comportement énergétique de la population : Enquête participative sur l'utilisation du bois de feu dans une zone.
- § Les solutions techniques appropriées et adaptées aux besoins de la population : Test avec les populations des technologies qui permettent la réduction de l'utilisation du bois de feu.
- § Définition avec les populations des stratégies de diffusion des techniques retenues : définition des modes de production et de commercialisation à mettre en place/ définition au besoin de facilités de paiement pour que les ménages puissent acquérir ces techniques.

Diffusion des solutions techniques retenues dans une zone, il s'agit de réaliser les activités suivantes :

- § Mettre en place le système de production des modèles identifiés (si bien entendu il existe un problème en terme de production) : Identification de personnes qui produiront les techniques localement/ formation de ces personnes à la production de ces techniques/ Appui au lancement et au suivi de la production.
- § Mettre en place le système de commercialisation : session de démonstrations et d'information pour faire connaître ces techniques auprès de la population. Définition des lieux de vente. Mise en place d'un système de facilité de paiement pour diffuser ces techniques.
- § Suivi et évaluation de l'action.

Développement de prototypes qui s'adaptent au contexte (dans le cas où les modèles existants ne sont pas acceptés par la population).

- Appui au développement de nouvelles technologies
- Test de ces technologies auprès de la population
- Définition avec les populations des stratégies de diffusion des techniques retenues.

Réduction de la consommation de bois de feu dans les hammams

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Mise en place de nouveaux modèles pilotes de hammams communautaires avec chauffage de l'eau par énergie solaire et/ou combinée au bois/gaz.
- Réalisation de diagnostic des hammams existants pour améliorer leur efficacité énergétique.

- Information/organisation des propriétaires de hammams pour l'acquisition de technologies adaptées qui améliorent l'efficacité énergétique. Des exemples de technologies adaptées seraient les cuves améliorées réalisées par le CDER qui réduisent la consommation du bois de feu, les plaques solaire complémentaires au système de chauffage de l'eau existants...
- Mise en place d'un mécanisme de crédit pour la mise en place des technologies citées ci-dessus et pour réaliser les installations nécessaires à l'amélioration de l'efficacité énergétique du hammam .
- Mise en place d'un mécanisme de crédit pour la mise en place de hammams publics utilisant des technologies testées et validées dans les zones où il n'existe pas de hammam.

Réduction de la consommation du bois de feu chez les potiers

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Information des potiers sur les solutions techniques existantes (fours à gaz, fours améliorés)
- Organisation des potiers.
- Mise en place d'un mécanisme de crédit pour l'acquisition de fours améliorés ou à gaz.

Pompage solaire

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Actions d'information sur le pompage solaire (visite d'échange, ateliers d'information)
- Mise en place d'un mécanisme de crédit pour l'équipement en pompe solaire

Energie solaire pour l'éclairage

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Actions d'information sur l'énergie solaire (visite d'échange, ateliers d'information) Mise en place d'un mécanisme de crédit pour l'équipement en kit photovoltaïque (similaire à celui de l'ONE).

Biogaz

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Actions d'information sur le biogaz (ateliers d'information)
- Etude technique de faisabilité
- Appui au financement d'actions test d'un système au biogaz.

Energie éolienne

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Actions d'information sur l'énergie éolienne (visite d'échange, ateliers d'information)
- Etude technique de faisabilité
- Appui au financement de petites actions test si l'énergie éolienne n'a pas été testée dans une zone
- Si l'énergie éolienne a été testée, le programme appuiera la mise en place d'un système de crédit pour la diffuser

Energie hydraulique

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Actions d'information sur l'énergie hydraulique (visite d'échange, ateliers d'information)
- Etude technique de faisabilité
- Appui au financement d'actions test si l'énergie hydraulique n'a pas été testée dans une zone
- Si l'énergie hydraulique a été testée, le programme appuiera la mise en place d'un système de crédit pour la diffuser

BIODIVERSITE

Les actions décrites ci-dessous sont financées dans les zones où il existe une biodiversité importante (Parc Nationaux, SIBES) menacées.

Surpâturage

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Diagnostic participatif du problème
- Organisation du pâturage
- Réduction du pâturage par l'appui au développement d'activités génératrices de revenus alternatives

Surexploitation des PAM

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Diagnostic des PAM existantes et des modes d'utilisation
- Valorisation de l'activité par la transformation et la recherche de marchés
- Formation sur les modes de collecte durable
- Actions d'information et de sensibilisation

Tourisme anarchique/écotourisme

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Organisation de l'activité touristique pour ne pas affecter le milieu
- Développement de l'écotourisme (organisation et formation des guides, gîtes, mise en place de circuits, restauration...)
- Actions d'information, de plaidoyer et de sensibilisation

Braconnage dans les zones prioritaires du PMF FEM

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Information et sensibilisation des acteurs impliqués dans le braconnage
- Actions de plaidoyer pour les acteurs concernés

Diminution de l'agrobiodiversité locale

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- Amélioration des techniques agricoles
- Banque de semences locales
- Recherche de nouveaux marchés
- Transformation des produits

Manque de connaissances et faiblesse des revenus

Le PMF FEM appuie les actions suivantes :

- **Manque de connaissances :**
 - Actions de formation, information sensibilisation.
 - Actions de plaidoyer auprès des décideurs.

Faiblesse des revenus :

- Fonds roulant ou microcrédit pour appuyer des activités génératrices de revenus alternatives

Annexe III : Description du Comité National de Direction du PMF FEM (CND)

1/ Le CND (FEM/SGP du Maroc) a pour mission de :

- Participer au développement et à la mise à jour continue d'une stratégie Nationale pour le FEM/SGP ;
- Revoir les propositions de projets qui lui sont soumises par le coordonnateur national (CN) et, en accord avec les critères et procédures déjà établis, sélectionner les propositions proposées pour un financement de FEM/SGP ;
- Participer aux visites sur le terrain ainsi qu'au contrôle et à l'évaluation des activités associées au FEM/SGP et à ses projets.

2/ Le CND se réunir 5 à 6 fois par an pour revoir les propositions de projets ou ramener à bien les activités prévues dans le cadre de ses termes de référence ;

3/ Le CND est composé de 10 à 12 personnes membres.

4/ Les membres du CND sont désignés par le Représentant Résident (RR) du PNUD après approbation du Coordonnateur du Programme.

5/ Le Représentant Résident (RR) du PNUD est membre d'office du CND ;

6/ Le RR du PNUD demandera au gouvernement –hôte de désigner un représentant qui siègera comme membre au CND ;

7/ Le mandat de chaque membre du CND sera d'une année à partir de la date de sa désignation. Dans le cas où un membre du CND ne terminerai pas son mandat, le RR du PNUD désignera une autre personne pour terminer ce mandat ou exercer pendant un nouveau mandat. Les membres pourront être reconduits jusqu'à 3 mandats successifs ;

8/ Un président sera désigné de façon roulante parmi les membres du CND. Cette personne présidera les réunions du CND avec le CN conformément aux règles adoptées et facilitera le processus de consensus dans les délibérations ;

9/ Le CND agira et prendra ses décisions sur la base d'un consensus, si possible, plutôt que d'un vote formel. Les procédures et règles spécifiques pour les délibérations du CND, y compris les procédures de vote et les quorums requis, proposées par le CN sont adoptées par le CND avant toute délibération substantielle ou décision ;

10/ Les membres du CND travaillent sans aucune contrepartie financière.

11/ Les membres du CND travaillent en tant qu'individus (selon leurs compétences) et non en tant que représentants d'organisations ou d'institutions auxquelles ils appartiennent. Le rôle de membre du CND n'est pas transférable et les membres ne peuvent pas se faire remplacer ou représenter ;

12/ Les membres du CND doivent assurer l'objectivité totale du CND, en fait et en apparence, et doivent s'efforcer d'éviter l'apparence du « self-dealing », les conflits d'intérêts ou une influence injustifiable. Aucun membre du CND ne peut participer à la revue ou à l'approbation d'un projet dans lequel ce membre, ou l'organisation à laquelle il appartient ; possède un intérêt financier quelconque. Dans un tel cas de figure, ce membre doit être dispensé des discussions et du vote sur le projet. En cas d'ambiguïtés ou de cas spécifiques, la décision finale reviendra au RR ;

13/ Ni le CND en tant que corps, ni aucun membre le constituant et agissant en tant que tel, n'auront le droit d'engager légalement le FEM/SGP ou le PNUD dans une transaction financière ou autre ;

14/ Le CND devra agir dans la plus grande transparence possible. Le CN doit maintenir un dossier de chaque réunion du CND, qui sera tenu à la disposition du public. Toutefois, et afin de protéger les membres du CND de toutes pressions extérieures, ni les identités des membres, ni leurs déclarations durant les délibérations, ne seront divulguées par le FEM/SGP ou par le PNUD durant l'exercice de leur mandat, sans leur consentement.

15/ Le CN assure le secrétariat du CND, sera responsable de la gestion de la communication entre les membres du CND, de l'envoi des notes pour les réunions, du maintien de dossiers pour toutes les réunions et actions prises. Le CN présentera au CND les rapports substantiels sur l'état d'avancement du FEM/SGP et ses activités ainsi que les propositions de projets à considérer ;

16/ Les réunions du CND auront lieu suite à une note écrite envoyée par le CN ; au moins 15 jours à l'avance, sauf cas spécial ou réunion urgente. La note doit contenir l'ordre du jour de la réunion, une liste de tous les projets à considérer lors de la réunion et les copies des différents documents ou propositions ;

17/ Le CND agira en tant que corps dès que le quorum requis sera atteint. Un quorum requiert au moins les deux tiers des membres ;

18/ Les membres du CND peuvent communiquer lors des réunions par contacts téléphoniques ou électroniques ;

19/ Les réunions du CND doivent prévoir les éléments suivants dans leur ordre du jour :

- Rapport d'avancement sur le FEM/SGP dans le pays ;
- Rapports sur l'état et la mise à jour des projets et activités mis en œuvre,
- Revue de la Stratégie nationale du Programme ;
- Rapport financier ;
- Présentation des propositions à considérer.

Annexe IV : Critères d'éligibilité des projets du PMF FEM

Les propositions de projets soumises au PMF FEM devront répondre aux critères généraux suivants :

- s'inscrire dans le cadre d'un ou de plusieurs des thèmes prioritaires du PMF FEM: à savoir la biodiversité, les changements climatiques, les Eaux Internationales, les Polluants Organiques Persistants et la conservation des sols.
- tenir compte des orientations des stratégies nationales relatives à chacun de ces axes d'intervention;
- associer les organisations locales ;
- se baser sur les ressources scientifiques et techniques locales ;
- être bénéfique pour la communauté ;
- prendre en considération les groupes marginalisés ;
- s'appuyer sur la participation communautaire lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets;
- être viables sur le plan technique et socio-économique ;
- inclure des activités de renforcement des capacités;
- faire l'objet d'un cofinancement équivalent à au moins 50% du coût du projet dont 25% en espèce et 25% en nature, dont une partie provient directement des communautés.

PAGE DE SIGNATURE

Pays: Maroc

UNDAF Outcome(s)/Indicator(s):	Renforcement des capacités nationales dans la mise en oeuvre intégrée des conventions internationales sur le développement durable
Expected Outcome(s)/Indicator (s):	Contribuer à la résolution des problèmes liés à la biodiversité, aux changements climatiques, à la désertification, aux POP et aux Eaux internationales
Expected Output(s)/Indicator(s):	Contribuer à renforcer la mise en oeuvre des 5 conventions dans le cadre des projets et à renforcer la diffusion des expériences testées dans le cadre du PMF FEM
Implementing partner:	Direction du Partenariat de la Communication et de la Coopération

Programme Period: **Octobre 2006 – Octobre 2008**
Programme Component: **Environnement et énergies durables**
Project Title: **Renforcement des capacités du PAADEDD du MATEE dans la mise en oeuvre des conventions environnementales**
Project ID:
Project Duration: **3 ans**
Management Arrangement: **National Execution (NEX)**

Budget total

Allocation des ressources :

• PNUD	56 826
Coûts partagés :	
• MATEE	350 058
Allocation parallèle :	
• PMF/FEM	793 466

Agreed by : Le Ministre de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement Mohamed Elyazghi

**Agreed by
(UNDP):** _____